

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 2 février 2015, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 12 janvier 2015 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉPENSES DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2014

La directrice générale fait le dépôt du registre des dépenses de véhicules pour l'année 2014. Une copie est remise à chacun des élus.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$30 827.64 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION POUR RAMASSAGE DES ORDURES ET DE LA RÉCUPÉRATION DU 9 ET 17 RANG 6 (UN CHALET ET UNE RÉSIDENCE)**

2015-02-17

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$300.00 à la municipalité de La Rédemption pour le **ramassage des ordures et de la récupération** effectué pour la résidence du 17 Rang 6 et pour le chalet du 9 Rang 6, et ce pour l'année 2015, étant donné que ce service devrait être effectué par la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

10- **PERMIS D'INTERVENTION 2015 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

2015-02-18

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **demande au ministère des transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2015** et qu'elle autorise Louise Boivin, directrice générale à signer les permis d'intervention.

11- **ADOPTION DU PLAN DE DÉPLACEMENT DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

2015-02-19

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte le plan de déplacement de Sainte-Jeanne d'Arc** visant à promouvoir le transport actif sur notre territoire dans le cadre du programme "À pied, à vélo, ville active".

12- **OFFRE DE SERVICE D'ASSISTANCE À LA DÉFINITION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2014-2018**

2015-02-20

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte l'offre professionnelle de Tetra Tech Inc.** datée 7 janvier 2015 concernant un **service d'assistance à la définition des travaux pour le programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) pour les années 2014-2018**, service offert sur une base horaire avec un budget approximatif de 2500\$.

13- PRODUITS RACHETABLES

2015-02-21

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un **transfert d'un montant de \$50 000** du compte Avantage Investisseurs Entreprise Desjardins (produits rachetables) vers le compte d'opérations courantes 700125.

14- DOCUMENTS À DÉTRUIRE

2015-02-22

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **destruction de certains documents** et ce, selon le guide de conservation des archives (liste remise aux élus).

15- VARIA

A) RÉSOLUTION D'APPUI À LA LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET POUR ENCOURAGER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

2015-02-23

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise Les Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous », que celles-ci se

veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **déclare la 3e semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**

QUE la municipalité appuie COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la coordination de COSMOSS de notre MRC.

B) RÉSOLUTION D'APPUI À LA COALITION TOUCHE PAS À MES RÉGIONS!

2015-02-24

CONSIDÉRANT l'abolition des CRÉ, véritables outils de développement qui permettent la concertation des intervenants du développement régional, la cohésion de leurs actions et la prise en charge de l'avenir des régions du Québec;

CONSIDÉRANT les coupures dramatiques des instances, dont les missions sont centrées sur le développement territorial, rural et régional, notamment les CLD, les CÉDEC et les CJE;

CONSIDÉRANT le sort fatal pour Solidarité rurale du Québec, coalition des forces vives des milieux ruraux et régionaux dont la mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses territoires et de ses communautés;

CONSIDÉRANT le rôle central de ces organisations dans l'occupation dynamique du territoire, la prospérité du Québec et le maintien des valeurs de solidarité à la base de notre société;

CONSIDÉRANT le recours par le gouvernement à l'ouvrage «The Fourth Revolution» qui préconise un «état maigre» pour inspirer ses actions;

CONSIDÉRANT QUE les finances du Québec ne sont pas dans la situation d'extrême précarité telle qu'indiquée par le gouvernement, car le niveau d'endettement correspond à 55 % du PIB de 2014 et que l'augmentation du rapport dette/PIB depuis 2009 est de 5 %;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité de **mandater le maire afin de signer la pétition «Opposition au démantèlement des instances de développement des régions»** mise en ligne sur le site Internet de la coalition Touche pas à mes régions et d'inviter les citoyens à venir signer la pétition papier qui sera disponible au bureau municipal.

C) **APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

2015-02-25

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricole pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- **Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;**
- **Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.**

16- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

17- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 20h44.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière